

## MÉMOIRE SUR LE PROJET DE MIMICENTRALE À VAL-JALBERT

PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR DANIEL TARDIF

LE 17 AVRIL 2012

## 1.0 Avant propos

Le présent mémoire vous est présenté à titre personnel. Je ne suis ni membre ni sympathisant d'aucun groupe de pression ou d'opposition. Je suis plutôt un tenant du développement hydroélectrique puisque je crois, que dans de bonnes conditions, c'est encore aujourd'hui la meilleure alternative énergétique pour le Québec.

## 2.0 Accessibilité du site de Val-Jalbert au cours des dernières années

Depuis 1980 alors que le site de Val-Jalbert était géré par la SÉPAQ. Le site était accessible toute l'année. À la fin de la saison touristique, le parc était à la disposition de la population locale et ce gratuitement. Les gens pouvaient y marcher et y circuler à leur guise. Des sentiers de ski de fond étaient aménagés dans le village et sur le terrain de camping. Ils étaient entretenus par le parc et étaient disponible le jour et éclairés le soir. Cette situation est demeurée à peu près inchangée jusqu'en 2008. Alors, le site a été acquis par la MRC Domaine du Roy. Depuis, les lieux ne sont plus accessibles à la population locale en dehors des heures de visite du parc.

Cependant, le Club Plein Air Roberval Inc. aménage et entretien des sentiers de raquette et de ski de fond dans le parc du côté du camping.

## 3.0 Comparatif du projet de 1994 et celui de 2010

Loin de moi l'idée de faire une étude comparative détaillée des deux projets selon les différents aspects. Le tableau suivant présente les grandes lignes.

PROJET 1994	PROJET ACTUEL
24 mégawatt	16 mégawatt
Au fil de l'eau	Au fil de l'eau
Réservoir de 50,000 mètres carrés (30 hectares sur 2.7 Km	Par de réservoir
Les promoteurs : Services d'électricité M.C.Q. Hydro-Canada Inc.	MRC Domaine du Roy, MRC Maria Chapdelaine, Municipalité de Chambord et Mashteuiatsh appelé la Société de l'énergie communautaire du Lac-St-Jean
Centrale calée à 1 km de la chute principale et à 500 mètre du lac St-Jean	Centrale située à quelques mètres de la chute principale
3 turbines de 8 MW	2 turbines de 8 MW
Barrage de 120 m et d'une hauteur de 6 m	37.5 mètres d'une hauteur de 1,5 m

PROJET 1994	PROJET ACTUEL
L'électricité acheminée par ligne aérienne à la ligne existante de 161 kilowatts (kW), située à la hauteur de la route 169.	Enfouis vis-à-vis l'axe de la conduite forcée, puis vers les maisons à la limite de la propriété jusqu'à la nouvelle route d'accès construite par la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert. Aérienne par la suite
Débit esthétique 6 m3/SEC	Débit esthétique 7 m3/ses
Déboisement 20 hectares	Déboisement pour le chemin d'accès au barrage
Coût du projet \$ 40 millions	\$53,3 millions à la construction
Paiement initial à la SEPAC \$1,250,000	\$1.6 millions comme compensation des inconvénients causés par la construction
Débit minimum 2,5 m/sec en hiver	.3 m/sec
Redevance SEPAC \$ 2,186,000 pour 20 ans = \$ 108,000.00/année	19,7 millions pour 40 ans = \$ 492,000.00/année
	Poste de transformation à l'orée du bois visible de la route 169
Par d'impact sonore la centrale est en dehors du parc	84 db

De ce tableau comparatif, nous pouvons tirer les principales conclusions :

- Dans les deux cas, l'aspect visuel de la chute principale est altéré pendant la saison touristique. Le débit esthétique varie entre 6m3/sec et 7m3/sec. Le projet de 1994 n'a pas d'impact sonore sur le site touristique.
- Le projet de 1994 n'a pas d'impact visuel et sonore sur le site puisque la centrale est située en dehors du site et calé dans le sol.
- Le barrage de 1994 était un ouvrage plus important et prévoyait un réservoir de retenu et du déboisement plus important.
- Les redevances pour Val-Jalbert dans les deux cas ne sont pas importantes.
- Le projet de 1994 était mené par un promoteur privé. Celui de 2010 est public.
- La partie de la rivière touchée de 1994 est plus importante que celle de 2010.
- Le projet de 2010 limite les possibilités de développement l'hiver du côté du village puisque la chute sera gelée

#### 4.0 Coût du projet pour la société québécoise

Lors des audiences publiques du BAPE tenue à Roberval les 12 et 13 mars 2012, le promoteur affirme que les retombées économiques pour le Québec serait de \$85 millions. Celles du Saguenay-Lac-St-Jean de \$59.2 millions.

Pour la société québécoise, sans être un grand financier, je comprends que les profits nets se calculent simplement en calculant la différence entre les coûts de production et le prix nette de vente après impôt.

Actuellement, L'électricité domestique nous est vendu \$0.0539 du kWh pour les 1920 premiers kWh et \$0.0751 pour les kWh excédents. Pour une résidence moyenne chauffant à l'électricité la moyenne est de \$0.0654 du kWh.

À ce que je sache, le prix de vente de l'électricité domestique est l'un des tarifs les plus élevé de tous les tarifs d'Hydro Québec. Les prix de vente de l'industrie, des exportations, des ententes spéciales (Rio Tinto, Alcoa, (\$ 0.042 pour Alcoa), sont souvent plus bas.

Dans ce projet précis, le Québec est représenté par Hydro Québec. Or, Hydro Québec consent de payer \$0.075 (2010) indexé à 2.5 % du kWh pour de l'électricité qu'il vend et vendra beaucoup moins cher.

La centrale devrait être mise en opération en 2013. HQ versera alors .0807 du kWh pour l'électricité produite par la centrale. En 2020 le prix d'achat par HQ sera de \$0.1229 du kWh. Ces chiffres représentent pour hydro, les coûts de production pour cette centrale spécifique. En se basant uniquement sur le tarif domestique moyen \$0.0654 appliqué à 2013, HQ va perdre \$.0161 du kWh pour les 16 MW produite par la centrale. ce qui représente \$1, 257,313.40 par année et \$25,146,268 pour 20 ans.

Évidemment, ce n'est pas la façon réelle de calculer la perte. Pour ce faire, il faudrait connaître le prix de vente moyen du kWh. Seul Hydro Québec peut nous fournir ce prix moyen. Sans le connaître, nous pouvons croire qu'il est inférieur au \$0.0807 que paiera Hydro en 2013.

Dans son document de présentation, la Société de l'énergie communautaire du Lac-St-Jean prévoit une explosion des surplus à compter de la vingtième année. Or, lors de la première partie des auditions du BAPE, les représentants d'Hydro Québec ne pouvait nous dire ce qu'il allait se passer en 2020 lors du renouvellement de l'entente. HQ va-t-elle vouloir reprendre la centrale. Sinon sera-t-elle intéressée à payer \$0.1229 kWh.

Il faut aussi se questionner sur la possibilité pour Hydro Québec de récupérer la centrale après vingt ans, voir quarante ans. Il faut prévoir un tollé de protestations de la part des promoteurs qui ne voudront pas laisser aller une entreprise si elle est rentable. Il est fort à parier que HQ devra continuer à payer plus cher que son prix de vente moyen.

## 5.0 Considérations sociaux économiques

Le village Historique de Val-Jalbert jouit au départ d'un site naturel exceptionnel dont l'attrait principal est sa chute. On s'y est intéressé au cours de l'histoire pour cette raison. Le projet de 2010 table aussi sur la chute à cause de son potentiel hydro-électrique.

À compte de 1970, le Québec en a fait un site touristique. Au départ, on a essayé de conserver l'intégrité du site tel qu'il était lorsque l'usine était en opération. Par la suite, certaines décisions ont contribué à défigurer le site. On a qu'à citer le malheureux téléphérique qui a été construit à proximité de la chute et qui a défiguré l'aspect de la montagne et ce sans se soucier de l'aspect historique des lieux.

Le projet de 2010 prévoit la construction d'une centrale encore une fois à proximité de la chute. Cette construction va encore une fois altérer l'aspect visuel et historique du site.

Le village va donc si le projet se réalise, avoir deux vocations, une vocation touristique et une vocation industrielle. Il est fort à parier qu'avec le temps, qu'une de ces vocations devienne plus intéressante que l'autre.

La direction actuelle du parc ne semble pas avoir de plan de développement précis pour les périodes en dehors de la saison touristique actuelle. On nous informe qu'il en existe un mais que la chute principale n'en fait pas partie. En effet qui sera intéressé à voir une chute sans eau.

## 6.0 Conclusions

### 6.1 Sur le plan économique

- En juillet 2009, Hydro-Québec Distribution rend public un programme d'achat d'électricité visant à soutenir le développement de projets de petites centrales hydroélectriques de 50 mégawatts et moins au bénéfice des régions du Québec. Au prix qu'Hydro va payer l'électricité produite par ces centrales. Il est clair que la société d'état va subventionner les promoteurs publics de Val-Jalbert, et ce pendant vingt ans, voire 40 ans.
- Bien entendu, une telle construction aura un impact sur l'économie régionale pendant sa construction. Cependant, le projet ne créera qu'un emploi permanent.
- Le promoteur de 2010 estime ses profits sur 25 ans alors que l'entente avec hydro Québec est de 20 ans. Comment peut-il prévoir qu'elle sera l'entente en 2020.
- Pour le site touristique, les retombées économiques sont bien en deçà de celles anticipées. La direction a bien dû se plier à ce que l'on veut bien leur

laisser, puisqu'il s'agit de la décision de leur patron. D'ailleurs le projet actuel n'est guère plus avantageux que celui de 1994 mis de l'avant par le privé. Devons-nous comprendre que certains des partenaires du projet ne sont pas très intéressés à investir dans la vocation touristique de Val-Jalbert.

## 6.2 Sur le plan esthétique

- Le projet de 2012 est plus taxant pour le site puisqu'il y aura une nouvelle construction à proximité de la chute principale.
- À cette centrale le projet nécessitera la construction d'une ligne de transport aérienne et d'une sous-station sur le terrain acquis du côté Chambord, alors que celui de 1994 se connectait sur la ligne existante le long de la route 169.
- Il faut s'interroger sur l'aspect de la montagne après la construction.
- Au cours de la saison hivernale la chute principale sera gelée à cause de son faible niveau d'eau. Le site sera alors privé à tous jamais de son principal attrait.

## 6.3 Sur le plan environnemental

- Compte tenu des avantages et des inconvénients du projet de 1994 par rapport à celui de 2010, l'impact environnemental peut sembler comparable. Cependant, à cause du débit écologique à 0.3m<sup>3</sup>/sec, on n'a pas pu nous rassurer en ce qui concerne l'impact écologique sur la rivière dans la partie court-circuitée sur une distance de 900 m.

## 6.4 Sur le plan éthique

- Le projet de 1994 avait provoqué une levée de bouclier incroyable. Le projet de 2010, dans la population en général, n'a pas suscité beaucoup de réaction. Se peut-il que pour deux projets assez semblables, seul le fait de changer de promoteur le rend tout à coup acceptable.
- De toute évidence, le Gouvernement du Québec par le biais d'Hydro-Québec a décidé de subventionner les promoteurs publics. Est-ce vraiment la mission d'Hydro-Québec de subventionner de tels promoteurs. Est-ce plutôt une manœuvre de l'État de distribuer des subventions sans avoir de compte à rendre. Il en va de même pour les ententes secrètes pour les alumineries. C'est encore Hydro-Québec qui doit assumer la perte. Ce serait mal vu par la population en général que le gouvernement subventionne directement ces entreprises même si ça pourrait être justifié dans certains cas, à cause des emplois créés.
- Suite à l'abandon du projet de 1994, il a été mentionné que le projet n'était de toute façon plus nécessaire pour Hydro-Québec. Le projet de 2010 l'est-il vraiment ?
- À plusieurs périodes de l'année la capacité de production d'hydro Québec est excédentaire à ses besoins. Comme la centrale sera située sur un site touristique, pourquoi ne pas arrêter la production de la centrale pendant ces périodes et redonner l'apparence naturelle à la rivière. Bien entendu, c'est beaucoup plus facile de diminuer la production dans une grosse centrale loin de la population que de cesser de turbiner au vu et au su de tout le monde et de continuer de payer pour de l'énergie non produite.

- Il y a des centaines de rivières de la même importance que la rivière Ouiatchouan et situé en dehors de zones habitées, pourquoi construire une centrale électrique sur l'un des sites touristique majeur de la région ?

### **En terminant**

Bien que d'un niveau d'acceptabilité très douteuse, il est possible que le projet soit réalisé à Val-Jalbert. Comme il s'agit d'un site touristique et historique, parmi les options analysées en 2010, pourquoi n'avons-nous pas choisi l'option 1. Un tel choix aurait permis de remettre l'aspect de la chute plus intéressant, plus haute tel qu'il était avant la démolition du barrage initial. De plus, l'eau aurait été amenée à la centrale par un tuyau situé au même endroit que celui existant.

Si malgré tout, le projet actuel allait de l'avant, il serait impératif que certaines mesures soient prises :

- L'extérieure de la centrale devrait avoir le même aspect que l'usine.
- Si possible, éliminer ou réduire au minimum le bruit émis par la centrale, c'est techniquement faisable. Ce qui maintiendrait le site intéressant pour le développement du parc pour la période d'hivernale.
- Augmenter les retombées monétaires pour le site touristiques. Les redevances prévues sont nettement insuffisantes.

## **Références**

Rapport d'enquête et d'audience publique, projet d'aménagement hydroélectrique de Val-Jalbert (1994)

Société de l'énergie communautaire du Lac-St-Jean. Projet de mini centrale à Val-Jalbert Processus de pré-consultation. Soirée d'information et de consultation. Atelier thématique 1 – Raison d'être du projet et infrastructures proposées. Atelier thématique 2 Impacts appréhendés et mesures d'atténuation. Séance de validation des résultats de la pré-consultation. (10 mars 2011)